

Acte de décès de PITTE Jean Baptiste Nicolas [210].

Du dixième jour du mois de mars l'an mil huit cent cinquante et un, à quatre heures du soir.

Acte de décès de Nicolas Jean Baptiste PITTE, décédé en la commune de Bréauté, aujourd'hui à une heure du matin, sans profession, âgé de soixante-treize ans, né en la commune de Bréauté le vingt-neuf avril mil sept cent soixante-dix-sept, demeurant au même lieu, fils de feu Charles PITTE et de feu Marie Françoise LECROCCQ, veuf de Susanne Elisabeth LEGOUIS, ayant contracté mariage à Bréauté le seize floréal an six de la République française.

Sur la déclaration à nous faite par Mathurin Doctrove FLEURY, journalier, âgé de quarante-huit ans, domicilié à Bréauté, qui a dit être gendre du défunt, et par Achile Victor Félix HOULBRESQUE, journalier, âgé de quarante-huit ans, domicilié à Bréauté, qui a dit être gendre du défunt.

Lesquels ont signé, après lecture faite, le présent acte, qui a été fait double en leur présence et constaté suivant la loi par nous, Pierre François CHICOT, maire de la commune susdite, remplissant les fonctions d'officier public de l'état civil, excepté ledit FLEURY qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé.